

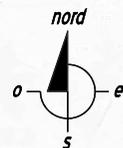


PRÉFET DE SAÔNE-ET-LOIRE

Liberté
Égalité
Fraternité

Périmètres et gestionnaires concernés par l'application de loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables

Secteur concerné : CC Le Grand Charolais



LEGENDE

- EPCI
- COMMUNE
- DEPARTEMENT

Gestionnaires

- G-Communauté de Communes du Clunisois
- G-Région Bourgogne Franche-Comté
- G-Direction Départementale des Territoires de Saône et Loire
- G-Syndicat Mixte du bassin versant de la Bourbince

Zones interdites à la filière éolienne

- ZSC
- ZPS

* Du fait de la superposition des zones, les couleurs peuvent varier.

* Pour contacter les gestionnaires de sites, merci de vous référer au tableau en ligne sur le site de la Préfecture (mise à jour)

Source: DDT 71 - SUAT/ACT/GQ
Edité le 07/03/2024
BDCarto 2015 - Copyright IGN-Paris

